

Conditions d'accès à la section sportive scolaire escalade du collège Marguerite de Navarre.

Conditions d'accès pour les élèves déjà dans l'établissement :

A l'issue d'une pratique régulière à l'UNSS le mercredi après-midi amenant un niveau de maîtrise suffisant (5b en tête), d'une motivation et d'une volonté d'engagement dans l'activité, le professeur propose à certains élèves de rencontrer les parents pour discuter de la possibilité d'intégrer la section sportive l'année suivante.

Cette intégration dépendra aussi du nombre de places disponibles et du nombre d'élèves déjà inscrits dans ce groupe.

Conditions d'accès pour les élèves arrivant dans l'établissement :

Les élèves pouvant attester d'un certain niveau de pratique et faisant preuve de motivation pour intégrer la section sportive escalade doivent prendre contact au mois de juin de l'année précédente avec le professeur responsable.

Après une séance d'essai pour valider les maîtrises de grimpe ET d'assurage, un entretien avec les parents et l'enfant permettra de valider ou non l'inscription.

Cette intégration dépend aussi du nombre de places disponibles et du nombre d'élèves déjà inscrits dans ce groupe.

En cas d'impossibilité (manque de place ou niveau non encore atteint), l'élève sera prioritaire pour s'inscrire à l'UNSS le mercredi et retenter sa chance l'année suivante.

Un professeur d'EPS sera présent lors de la demi-journée dédiée à l'inscription des élèves et non pas un autre jour afin de recueillir les candidatures éventuelles

Rappel du fonctionnement général :

3 séances de pratique sont proposées aux élèves.

Le mardi de 17h30 à 18h30 une séance de bloc à la SAE de la faculté de Pau encadrée par le moniteur du club.

Le mercredi de 15h à 16h30 une séance de voies à la SAE de la faculté de Pau dans le cadre de l'UNSS avec le professeur d'EPS.

Le jeudi de 16h à 18h une séance de voies à la SAE de la faculté de Pau avec le professeur d'EPS.

Les séances du jeudi sont obligatoires, celles du mardi et du mercredi peuvent être facultatives en fonction de l'emploi du temps de l'élève et après discussion avec le professeur.

Effectifs :

16 élèves maximum répartis sur les 4 niveaux de classe de l'établissement.

Partenariat :

La section sportive fonctionne au sein de l'établissement, elle est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et est partenaire avec l'association Pyrénéa Sport de Pau (entraînements du mardi, encadrement de la journée falaise au stage...).

A ce titre les élèves y entrant devront prendre la licence UNSS au collège ET la licence fédérale au club.